



Re231

Charte d'utilisation de l'informatique à l'EESP

L'EESP laisse à ses utilisateurs et à ses utilisatrices un accès le plus large possible aux outils et services informatiques. Ceci implique toutefois le respect des lois en vigueur et des règles de bonne utilisation. La présente charte a pour but de définir ces règles.

1. Portée de la Charte

Sont utilisateurs-trices au sens de la présente charte :

- le personnel d'enseignement et de recherche (PER), ainsi que le personnel administratif et technique (PAT) de l'EESP
- le corps étudiant de l'EESP en formation initiale et en formation continue
- les intervenant-e-s externes
- les visiteurs.

Tout-e utilisateur-trice autorisé-e est tenu-e de respecter les règles de la présente charte.

Le SIM, service informatique et multimédia de l'EESP, assure la mise en place et la maintenance de l'infrastructure informatique (réseaux, serveurs, ordinateurs, imprimantes-photocopieurs, périphériques associés...) de l'EESP. Ces systèmes, y compris les logiciels qu'ils contiennent, restent la propriété exclusive de l'EESP.

Le respect des règles définies par la présente charte s'étend également à l'utilisation des systèmes informatiques accessibles par l'intermédiaire des réseaux auxquels l'EESP est connectée.

2. Missions du SIM

Les responsables des systèmes informatiques s'engagent à respecter et à protéger la personnalité de l'utilisateur-trice. Ils-elles ne consultent pas les données privées des utilisateurs-trices, pour autant qu'elles puissent être identifiées comme telles.

Le trafic réseau généré par une personne pourra toutefois être surveillé pour éviter les abus. Des données personnelles (mails, documents) peuvent également être transmises, mais strictement sur demande d'une instance juridique adressée à la Direction.

Le SIM n'intervient pas sur le matériel attribué à un-e utilisateur-trice sans son autorisation expresse, pour des interventions directes ou à distance.

Le SIM peut en revanche effectuer des mises à jour de logiciels à distance, mais sans accéder aux données personnelles sur la machine.

3. Devoirs des utilisateurs-trices

L'utilisation des ressources informatiques ne doit être réalisée que dans le cadre des activités en lien avec l'EESP.

La connexion d'un périphérique non-EESP sur un réseau de l'EESP oblige l'utilisateur-trice au respect de cette charte, et particulièrement à garantir l'innocuité de celui-ci.

Tout dysfonctionnement d'un équipement ou d'un service doit être signalé au SIM.

4. Messagerie électronique

La messagerie électronique est un moyen de communication privilégié de l'EESP et tout message envoyé est considéré comme lu dans un délai raisonnable. Tout-e titulaire d'une adresse de courrier électronique est tenu-e de lire au moins une fois par semaine les messages reçus, sous réserve des vacances.

Lorsque l'utilisateur-trice quitte l'EESP, son compte individuel est supprimé après un délai de 1 année à partir de la fin du contrat pour le personnel, 2 mois à partir de l'exmatriculation pour les étudiant-e-s.

5. Codes d'accès

Certains services sont protégés par un mot de passe ou par code d'accès comprenant un nom et un mot de passe. Ces informations sont personnelles et intransmissibles. Pour des raisons de sécurité, l'utilisateur-trice doit changer ses mots de passe régulièrement. L'utilisation d'un autre code d'accès que le sien est interdite.

Le SIM peut attribuer des comptes temporaires non personnalisés à des personnes qui interviennent à titre temporaire à l'EESP (exemple : accès « libre » au wi-fi); ces dernières sont responsables de l'utilisation de tels comptes en adéquation avec la présente charte.

L'EESP utilise l'accès SwitchAAI pour la plupart de ses services. Les conditions d'utilisations de SwitchAAI, acceptées par l'utilisateur-trice lors de la validation de son accès AAI, s'appliquent pour tout usage de cet accès.

6. Respect de la personne

L'utilisateur-trice respecte les règles en vigueur sur les réseaux utilisés ainsi que les lois suisses. Il s'engage à ne pas consulter, stocker ou diffuser des documents qui pourraient porter atteinte à la dignité de la personne, présentent un caractère pornographique, incitent à la haine raciale, constituent une apologie du crime ou de la violence (exception faite pour les travaux scientifiques nécessitant la consultation de tels sites).

7. Copyright, protection des données

Les droits de copyright doivent être respectés, en particulier en ce qui concerne la copie et la transmission de logiciels sous licence, dans le respect des lois cantonales et fédérales sur le droit d'auteur et les droits voisins et la protection des données personnelles.

8. Respect de mesures d'économie d'énergie et d'écologie

L'utilisateur-trice est tenu-e de limiter le nombre d'impressions au strict nécessaire. Par exemple, l'impression de messages électroniques pour archi-

vage doit être évitée. Il-elle n'imprimera en couleur que ce qui ne peut l'être en noir et blanc. Il-elle veille à éteindre les appareils après utilisation (ordinateurs, périphériques, imprimantes personnelles).

9. Données

L'utilisateur-trice est responsable de ses données (confidentialité, contenu, sauvegarde régulière des données). Le SIM ne peut être tenu responsable d'aucune perte de données due à la négligence de l'utilisateur-trice.

Pour préserver la confidentialité, les données enregistrées sur les ordinateurs en libre service sont effacées à chaque démarrage.

10. Dommages

L'EESP exclut toute responsabilité concernant des dommages directs, indirects ou consécutifs à l'utilisation par l'utilisateur-trice des services informatiques.

11. Violation

Les utilisateurs-trices violant les termes de la présente charte seront dénoncé-e-s aux autorités académiques et administratives compétentes en vue de sanctions administratives et disciplinaires. Sont réservés le remboursement des frais résultant de l'utilisation abusive, de son identification et d'éventuelles poursuites judiciaires. La Direction se réserve le droit d'informer les instances juridiques compétentes en cas d'abus patents du Code civil suisse.

La présente charte a été approuvée par le CORE le 23 août 2013.

J'ai pris connaissance de la charte d'utilisation de l'informatique à l'EESP et je m'engage à respecter les droits et devoirs qui me concernent.

Prénom et nom :

Date :

Signature :